



Communiqué de presse du 14 septembre 2009

Le Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale se félicite des 24 créations de postes de Maîtres de Conférence associés

Le SNEMG avait demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur (MESR) de tenir enfin compte de l'asphyxie des départements de Médecine Générale qui rendait impossible la rentrée à venir. Aux sous-effectifs dramatiques (135 enseignants associés à mi-temps pour toute la France) s'ajoutait l'augmentation du nombre d'internes et les nouvelles tâches d'encadrement à assurer.

Pour la première fois, le MESR a suivi totalement l'avis du Conseil National des Universités en nommant les 27 candidats retenus (soit la création effective de 24 postes en raison de 3 cessations d'activité).

Nous nous félicitons de ce changement de stratégie d'autant que le lien n'est plus à démontrer entre l'absence de choix des étudiants pour la profession de médecin généraliste et les conditions très précaires de leur enseignement en 3ème cycle.

Nous n'avons pas encore obtenu le plan de nomination de 50 enseignants associés/an pendant 4 ans qui assurerait le rattrapage minimum en regard des conditions initiales. La situation va rester extrêmement difficile notamment dans les facultés où le nombre d'internes va largement augmenter : +18% en Ile de France, +20% à Bordeaux, +24% à Clermont-Ferrand, +30% à Nantes, +36% à Besançon, +55% à Toulouse, +62% à Montpellier, +71% à Nice !

Nous saluons toutefois un nombre inédit de nominations pour la discipline Médecine Générale qui va permettre d'assurer la rentrée universitaire. Nous attendons maintenant les indispensables nominations des premiers titulaires universitaires de la discipline et demandons qu'elles soient conformes aux dispositions votées au sein de la loi HPST.

Il faut sortir l'enseignement de la Médecine Générale de la misère pour que les étudiants fassent le choix du métier de Médecin Généraliste.

Le bureau du SNEMG

Le 14/09/2009 Contact Presse

Sébastien Leruste Vice-Président du SNEMG / 06 81 19 61 49

Vincent Renard Président du SNEMG / 06 25 80 33 29